

Departement de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE



CCVPO  
COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DE LA VANNE  
ET DU PAYS D'OTHE

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Commune de BAGNEAUX

5.1.2.2 Plan des servitudes d'utilité publique

Ensemble de la commune au 1/5 000ème

Plan n°5.1.2.2

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : le 20/05/2023

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Territorial - 19 rue de la République - 89000  
AUXERRE  
Tél : 03 38 15 84 47 Fax : 03 38 15 21 83  
www.auxerre.fr  


0 50 100 150 200 250 m

Appréciation de l'échelle : 1/5 000ème

\* Origine cadastre (C) : GDF SUEZ - Cadastre de l'Yonne - 2017  
Plan local d'urbanisme en vigueur en 2019

Légende de la commune concernée :

■ Limite de la commune concernée

A31 : Servitude attachée à la protection des eaux potables instituées  
en vertu de l'article L.20 du Code de la santé

■ Périmètre de protection immédiat

■ Périmètre de protection rapproché

■ Périmètre de protection éloigné

AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques

■ Monument historique

■ Périmètre de protection

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

■ HTB

■ HTA

Aqueducs et périmètres de protection de captage

■ Aqueduc

■ Périmètre de protection de 13 mètres

■ Périmètre de protection de 40 mètres

PT1 : Protection des centres de réception radio-électriques

PT2 : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection  
contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques  
concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations  
de télécommunications

T1 : Servitudes relatives aux chemins de fer

EL7 : Servitudes d'alignement

EL11 : Servitude relative aux interdictions d'accès